



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

71 Bd Aristide Briand
BAL 56
Niveau 0 - Porte 0C - Bureau 21
85000 La Roche-sur-Yon

☎ 02.51.37.35.17
✉ fcpe85@free.fr
www.85.fcpe.asso.fr
www.facebook.com/fcpe85/

Permanence Lundi-mardi-mercredi : 8h30-12h 13h30-17h Vendredi: 8h30-12h

Communiqué de presse

Jeudi 7 mai 2020

À ce jour et devant les annonces des différentes collectivités territoriales, force est de constater que nous sommes face à **de grandes disparités** quant à la reprise de la scolarité de nos enfants.

Les protocoles sanitaires demandés par le gouvernement sont difficilement applicables aux réalités de chaque établissement. En effet, selon les locaux et les moyens financiers et humains, les collectivités, les directeurs d'école ou les chefs d'établissement pour les collèges ont fait des choix, qui **rendent l'accueil des élèves inéquitable sur le territoire**. Comment effectuer des demi-classes dans des établissements surchargés, si ce n'est compter sur un absentéisme important ? Comment s'organiseront les parents lorsque leur enfant sera accueilli 3 heures par jour, sans restauration ?

L'usage des masques pour les collégiens nous questionne, qui les formera à une utilisation correcte ? Et d'autre part, l'Education Nationale et donc l'État sera-t-il en mesure d'assurer deux masques par jour pour chaque élève ou est-ce que **le coût sera reporté sur les familles** ?

Il nous apparaît également urgent de penser en **priorité aux parents les plus fragiles ou les plus éloignés des outils informatiques** et ne peuvent pas **participer à la continuité pédagogique**. Dans le cas où ces enfants ne reprendraient pas en présentiel, quel sera leur suivi ? Comment seront accompagnés les **élèves en grande difficulté scolaire**, aux difficultés comportementales ou avec des troubles de l'apprentissage ?

Il est aujourd'hui évident que la **réouverture des écoles, liée à une demande de reprise économique**, fait fi de la mise en danger de nos enfants et des personnels encadrants. Il est clair que depuis l'arrêt du dispositif national de garde d'enfants sans perte de salaire, **les parents** ne pouvant exercer leur mission en télétravail **sont face à un non-choix** et doivent confier leurs enfants à l'école pour **éviter des conséquences financières importantes**.

La FCPE 85 appelle les associations de parents d'élèves à être vigilantes **sur la restauration scolaire**, source importante de contagion. Les protocoles sanitaires préconisent des repas froids individuels pris sur la table attitrée en classe. Ouvrir une salle de restauration à tous les élèves augmente les risques sanitaires pour tous alors qu'en organisant la prise de repas en classe, l'éventuelle propagation s'en trouve limitée et circonscrite.

La FCPE85 appelle les conseils locaux FCPE à demander la visite des établissements avant cette rentrée précipitée, puis à informer les parents afin de leur permettre de prendre leur **décision sur la reprise ou non de leur enfant**, en toute connaissance de la nouvelle réalité.



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

71 Bd Aristide Briand
BAL 56
Niveau 0 - Porte 0C - Bureau 21
85000 La roche-sur-Yon

☎ 02.51.37.35.17
✉ fcpe85@free.fr
www.85.fcpe.asso.fr
www.facebook.com/fcpe85/

Permanence Lundi-mardi-mercredi : 8h30-12h 13h30-17h Vendredi: 8h30-12h

La FCPE 85 appelle les services de l'État à **consolider le dispositif de maintien du salaire** des parents contraints de reprendre leur travail en présentiel sans solution pour la garde de leurs enfants.

Si nous saluons le travail de réorganisation effectué pour accueillir les enfants, nous ne pouvons que déplorer la pression imputée aux familles de devoir décider précipitamment du sort de leurs enfants pour seulement quelques jours de cours par semaine.

La FCPE 85 appelle à penser d'ores et déjà à l'organisation de la rentrée de septembre et souhaiterait que l'ensemble des personnels encadrants (administratif-enseignants-technique) **soit formé aux risques sanitaires d'ici à cette rentrée.**